



Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes

Rapport d'activité 2018

SIOAE 93

Date de publication 22/04/2019

2018 EN SYNTHÈSE

En A.E.M.O. et AED : 133 388 journées réalisées sur 127 750 prévues sur les 2 antennes confondues : 72362 à Bobigny et 61026 à Aulnay-sous-Bois, malgré une vacance de 2,6 postes éducatifs pendant 6 mois sur une même antenne et d'un poste éducatif pendant 8 mois sur l'autre antenne. 85 enfants (déjà rentrés dans nos effectifs) ont dû être pris en charge par l'équipe éducative restante, réduisant encore davantage le temps éducatif auprès des enfants et de leur famille. Ce résultat n'est donc pas satisfaisant au regard des situations de danger rencontrées par les enfants dans leur famille qui nécessitent une vigilance et un accompagnement éducatif régulier et soutenu.

Nous notons une baisse significative des placements ordonnés en cours d'AEMO, alors que la durée de nos mesures tend à s'allonger (au-delà de 3 ans). Nous interrogeons cette dynamique au regard des difficultés que les circonscriptions de l'Aide Sociale à l'Enfance rencontrent et nous transmettent. Une hausse significative d'organisations de départs en séjours de vacances nous paraît indiquer le besoin que nous repérons d'organiser des temps de séparations « séquentielles » pour les enfants accueillis en AEMO/AED.

En AEMO Intensive : 16733 journées réalisées sur 16 060 prévues. Le nombre croissant de demandes de prises en charge en AEMO Intensive tend à nous faire faire une suractivité. Nous la contenons néanmoins afin de garantir le temps psycho-éducatif imparti à chaque adolescent et à sa famille dans ce récent dispositif que nous considérons comme très efficient.

En MJIE : 310 mineurs suivis en 2018 sur les deux antennes (154 à Bobigny et 156 à Aulnay-sous-Bois), malgré, là encore, une vacance de poste occasionnant un surcroît de travail important (une trentaine de MJIE) pour l'équipe restante. L'exigence du maintien de l'activité réalisée dans un tel contexte fragilise considérablement nos organisations de travail qui s'en trouvent perturbées (dépassement heures supplémentaires légales, retards de remises de rapports, épuisement des équipes et risques plus importants de démissions ...)

En AEMO : 482 enfants mineurs ont été suivis au cours de l'année 2018, dont 251 à Bobigny et 231 à Aulnay-sous-Bois. Les deux tiers sont des garçons.

Sur les 142 jeunes sortis durant l'année, 90 sont sortis du dispositif de protection de l'enfance (maintien au domicile sans mesure éducative). Les chiffres sont stables en ce sens depuis plusieurs années.

Sur les 132 enfants confiés dans l'année, 46 ont bénéficié d'une MJIE précédemment. Entre 12 et 18 mois d'attente se sont écoulés depuis la décision du juge des enfants jusque la prise en charge en AEMO. La tendance va en s'aggravant puisque nous atteignons 24 mois d'attente.

En AED : 20 enfants (8 mineurs) ou jeunes majeurs (12 jeunes de 18-21 ans) ont été accompagnés en 2018, dont 9 à Bobigny et 11 à Aulnay-sous-Bois.

En AEMO Intensive : 67 jeunes ont été accompagnés dans l'année (28 filles, 39 garçons). 18 adolescents ont été admis cette année, ils ont majoritairement entre 14 et 17 ans, 7 d'entre eux étaient précédemment confiés à l'ASE. 4 AEMO Intensives font suite à une MJIE, 2 font suite à une AEMO.

Pour rappel, l'AEMO intensive prévoit un hébergement exceptionnel et/ou périodique ayant essentiellement pour fonction de prévenir les situations de crises et d'urgences. Cette année, sur les 67 jeunes accompagnés, 4 ont bénéficié d'hébergements exceptionnels de plusieurs jours, 17 d'hébergements périodiques (plusieurs séjours d'une durée moyenne de 16 jours). 6 jeunes ont dû bénéficier d'un placement avec maintien de l'AEMO Intensive pour poursuivre le travail engagé avec l'adolescent et sa famille.

12 jeunes (sur les 18) à l'entrée du dispositif étaient sans scolarité ou formation professionnelle (4 – de 16 ans).

En MJIE : 310 mineurs ont été suivis dans l'année, signalés majoritairement par le milieu scolaire ou médical. Les problèmes de comportements à l'école et les difficultés d'apprentissage des enfants, ainsi que l'absence de mobilisation parentale face aux difficultés révélées, amènent le Juge à ordonner une MJIE.

Sur les 310 MJIE rendues, 132 ont donné lieu à une AEMO (dont 2 intensives), 79 ont été suivies d'un placement ou d'un maintien de placement, 54 d'un non-lieu à assistance éducative.

FF FOCUS SUR LES PROJETS REALISES

Comme chaque année, le SIOAE93 s'attache à réaliser des projets transversaux permettant aux enfants des trois activités réalisées de bénéficier d'ateliers divers. Cette année, les équipes ont pu réaliser deux projets transversaux, proposés à des mineurs pris en charge sur les trois antennes (A.E.M.O./M.J.I.E. de Bobigny, A.E.M.O./M.J.I.E. d'Aulnay-sous-Bois, A.E.M.O. intensive) :

- Un atelier photographie : En partenariat avec la Maison du Geste et de l'Image de Paris, deux artistes photographes ont pu accompagner deux groupes d'enfants (8/12 ans et 13/17 ans). Ainsi, 15 enfants ont pu utiliser le support de la photographie pour s'exprimer au-delà des mots, partager leur regard sur le monde et développer leur créativité.
- Un atelier prévention : le Dr Kpote, "animateur de prévention", intervient auprès des jeunes avec lesquels il tente de dialoguer sur la sexualité et les conduites addictives. Débuté fin 2018 ce nouvel atelier a mobilisé 5 jeunes dès la 1^{ère} séance.

Par ailleurs, chaque site a développé ses propres activités collectives, dont certaines se sont pérennisées (un atelier contes destiné aux enfants de 4 à 7 ans, et un café des parents qui accompagnaient leurs enfants à l'atelier).

L'équipe d'AEMO intensive a proposé en 2018 des séjours et des activités toujours très centrées autour du sport (comme le séjour «100 km à vélo ») et des apprentissages (comme le « Stage scolaire intensif »). Les mercredis après-midi, les veilles de week-end et les périodes de vacances scolaires donnent lieu à de multiples propositions d'activités individuelles ou collectives ou de séjours collectifs, chaque fois réfléchis et préparés en amont par plusieurs membres de l'équipe et avec le soutien de l'éducatrice sportive et scolaire, ainsi que celui de l'éducatrice référente des projets collectifs à la Touline. Ces diverses médiations donnent lieu à des temps de bilan que l'on intègre également à la synthèse concernant l'évolution de chaque adolescent accompagné.

Ainsi, sur les 67 jeunes accueillis sur l'année 2018, nous notons 250 participations de jeunes aux diverses activités proposées sur l'année.

Quelques chiffres :

- 28 % des jeunes ont participé de manière régulière aux activités proposées
- 46 % n'ont pas été sollicités par non pertinence (pathologie, distance, âge, situation, mesure non effective)
- 5 séjours organisés mobilisant 22 jeunes

De plus, tous les derniers mercredis du mois est organisé un temps spécifique « Le Groupe » où sont conviés les jeunes et l'ensemble de l'équipe éducative, temps convivial consacré à des jeux de société, des projections de film, autour d'un goûter. En 2018, 59 participations ont été recensées.

LA DYNAMIQUE RH

Une équipe de direction réorganisée

Globalement, d'importants mouvements ont pesé sur l'équipe de direction cette année, au sein de laquelle les personnes restantes ont accusé un surcroît de travail important, mais cette période d'instabilité s'achève, après une réorganisation importante en interne.

En effet, un poste de chef de service en CDI à 0.90% a été vacant (congé maladie puis démission) pendant 8 mois. Une réflexion s'est amorcée sur une réorganisation des postes de l'équipe de direction, et ce poste sera finalement transformé en 2019. En octobre 2018, suite au départ du directeur en poste, une des cheffes de service a pris le poste de directrice, et un poste de chef de service a été vacant pendant trois mois de ce fait. L'équipe de direction réorganisée (une directrice, une directrice adjointe et trois cheffes de service) sera finalement au complet fin janvier 2019.

Des effectifs stables au sein des services généraux

Les effectifs des services généraux (entretien, maintenance, comptabilité) sont restés stables en 2018, les absents (congé parental, congés maladie) ayant pu être remplacés sans difficulté.

Des équipes psycho-éducatives atteintes par les difficultés de recrutement

L'essentiel de nos effectifs étant des travailleurs sociaux, nous sommes confrontés à deux difficultés majeures en termes de ressources humaines :

- Malgré une réactivité importante à chaque départ, provisoire ou définitif, pour effectuer les remplacements, nous recueillons de moins en moins de candidatures pour les postes à pourvoir. Ce phénomène touche manifestement l'ensemble des structures du département, de façon plus prégnante dans le secteur associatif

que dans le secteur public, mais touche également plus largement les écoles en travail social qui peinent à recruter. Nous imputons ce phénomène au moins en partie aux conditions salariales des travailleurs sociaux qui rendent leur situation précaire.

- Tout mouvement de personnel (démission, congé maladie, congé maternité ou congé parental) impacte directement et immédiatement l'équipe restante, qui absorbe le surcroît de travail pour garantir la continuité de l'accompagnement éducatif, en plus d'avoir à former les nouveaux salariés aux pratiques et orientations du service.

Ces deux difficultés cumulées engendrent une préoccupation croissante au sein des équipes à chaque mouvement de personnel.

Notre point fort réside néanmoins aujourd'hui dans une certaine fidélisation des travailleurs sociaux que nous parvenons à recruter, qui semblent trouver au sein du service une satisfaction au niveau de la clinique éducative, de la dynamique d'équipe et de l'engagement collectif du côté des familles en difficulté, ce qui les motive à rester malgré leurs bas salaires.

Les effectifs des travailleurs sociaux exerçant des M.J.I.E. (8 ETP) ont été globalement stables, avec une seule fin de CDI qui a pu être remplacé immédiatement grâce à une réorganisation en interne, et un poste qui est resté vacant pendant 5 mois en raison d'un congé maternité pour lequel nous n'avons pas trouvé de remplaçant(e). Cette vacance a généré un surcroît de travail pour l'équipe restante qui a dû absorber une vingtaine de mesures pour maintenir l'activité du service.

Toujours en M.J.I.E., nous avons 2 ETP de psychologues en CDI (4 personnes à mi-temps), qui ont fait l'objet de mouvements mais ont été pourvus la majorité du temps, un seul poste (départ en retraite) ayant mis quelques mois à être remplacé.

Pour l'activité A.E.M.O., nous avons 14 postes de travailleurs sociaux qui ont été occupés partiellement, avec une antenne (Aulnay-sous-Bois) qui a souffert de trois postes vacants pendant plusieurs mois, et un surcroît

d'activité considérable pour les personnes présentes (4 travailleurs sociaux et 2 psychologues) :

- 1 démission en janvier d'un CDI, poste resté vacant pendant 5 mois et remplacé en juin par un contrat intérimaire devenu CDI en septembre 2018
- 1 congé sans soldes de 6 mois, poste non remplacé, resté vacant
- 1 congé maternité de 7 mois, poste non remplacé, resté vacant

Au sein de l'antenne de Bobigny, un congé maladie de plusieurs mois a dû lui aussi être compensé par l'équipe, afin de garantir la continuité du suivi éducatif des mineurs déjà accompagnés par le service.

Sur les deux antennes, en A.E.M.O., les postes de psychologues sont restés stables (un départ en retraite remplacé rapidement).



LES ENJEUX POUR LE SERVICE ET LES PERSPECTIVES

L'année 2018 a été riche en mouvements, nécessitant des réajustements constants et une adaptabilité importante en lien avec le contexte général de la protection de l'enfance. Le service a été impacté, tant en interne avec des mouvements de personnel décrits plus haut (vacance de poste, changement de l'équipe de direction, création du poste de DA) venant impacter l'activité et la dynamique d'équipe, qu'en externe et sur un plan plus national avec des enjeux actuels importants (délais d'attente pour les prises en charge qui s'allongent, problématiques familiales particulièrement dégradées...). Dans chacun de nos domaines d'intervention (AEMO/MJIE/AEMO I/AED), nous avons dû faire avec la nécessité de repenser les pratiques et l'organisation, et de nous adapter parfois à un contexte peu favorable.

L'activité de la MJIE demeure la plus directement vulnérable aux mouvements RH. Une investigation judiciaire, pour être optimale, doit être réalisée par les mêmes travailleurs sociaux sur une période courte de 6 mois comprenant les rendez-vous avec la famille, les temps de présentation et de synthèse, de concertation avec les partenaires connaissant l'enfant et sa famille, et la rédaction du rapport de fin de mesure. La moindre absence prolongée met à mal ce dispositif qui vise à évaluer et à réactualiser les éléments de danger pour l'enfant signalé d'une part, mais également les capacités de mobilisation parentale d'autre part afin de proposer au Magistrat l'aide la plus adéquate à la famille.

Nos difficultés de recrutement nous préoccupent grandement car en cas de vacance de poste prolongée, l'équipe restante ne peut à elle seule absorber les mesures à effectuer. Comme déjà expliqué plus haut, un certain nombre de MJIE peut être réalisé en mesures supplémentaires par les travailleurs sociaux, générant le financement d'un volume d'heures supplémentaires maximum (110 heures) au-delà duquel nous ne pouvons aller sans risques psycho-sociaux, financiers et prud'homaux. L'année 2018 nous a montré les limites d'une telle organisation. Il va sans dire que la qualité du travail réalisé auprès des familles ne peut qu'en être affectée si nous ne mettons pas de limite au surcroît de travail occasionné par les vacances de postes.

Une réflexion est en cours pour tenter de remédier à cette situation en optimisant d'une part toutes nos démarches de recrutement (partenariat IRTS et centres de formations au travail social, annonces nombreux sites, recrutement « en continu » de travailleurs sociaux divers – ES, AS, ME, CESF, EJE ...); d'autre part, nous nous efforçons de fidéliser nos équipes en garantissant la qualité du travail que nous engageons auprès des familles, et leurs conditions de travail, encore une fois très impactées par les vacances de postes que nous ne parvenons pas à remplacer.

L'année 2018 a été marquée par une augmentation de la liste d'attente des **mesures d'AEMO** attribuées à notre service, 200 enfants environ attendant parfois jusqu'à deux ans pour bénéficier d'une mesure de protection qui a été ordonnée par le magistrat. Face à cela, il nous a fallu pallier et recevoir l'ensemble des sollicitations diverses, le temps d'une prise en charge effective possible par le service : tableaux de suivis, contacts avec les partenaires inquiets, liens avec le juge et les inspecteurs ASE, et parfois bien-sûr, entretiens téléphoniques ou physiques avec les familles, en demande d'aide. Des priorisations dans les prises en charge ont été nécessaires, et diverses démarches ont été entreprises, à différents niveaux, pour alerter sur cette situation qui a gravement empiété en milieu d'année 2018 (Tribune des Juges pour Enfants, médiatisation de l'état de la Protection de l'Enfance sur le département, forte mobilisation de l'équipe du SIOAE93 pour faire reconnaître les impacts déléteries pour les enfants, leur familles et pour l'ensemble du dispositif de protection de l'enfance, mobilisation de l'ensemble des associations – Idée 93 - ...) tout au long de l'année.

Au-delà de cette question des mesures en attente et de ses impacts, nous repérons de manière générale une détérioration du tissu partenarial sur le territoire du 93, avec des services de droits communs extrêmement fragilisés. Dans ce contexte, nous nous heurtons à l'impossibilité d'orienter les familles vers les structures appropriées à leurs besoins, dans les domaines tels que la psychiatrie, les structures d'accueil et d'hébergement d'urgence, les services sociaux... Face à cela, il nous faut sans cesse imaginer des recours, des solutions intermédiaires, ou tout simplement revoir nos exigences/attentes à la baisse. Nos pratiques s'adaptent à cette situation, en continu, mais les enfants suivis restent les plus touchés par ces diverses contraintes environnementales et contextuelles. C'est pourquoi nous réfléchissons sans cesse à la manière dont nous pouvons revoir nos interventions, parfois différemment, tout en défendant les projets des enfants en fonction des besoins repérés.

Dans ce sens, le projet de service reste un point d'appui porteur de sens dans les actions que nous menons. Par exemple, l'idée de prioriser les mesures d'AEMO qui suivent une MJIE exercée au sein du service reste un enjeu central du SIOAE 93 et tend à se remettre de plus en plus en œuvre. De même, nous repérons que les départs en séjours/week-ends, (financés en partie par les aides financières sollicitées auprès de l'ASE), qui viennent entièrement participer au travail de distanciation souvent nécessaire au sein d'une famille, se sont multipliés. Ces projets bien spécifiques, qui entrent dans le cadre du travail de protection, sont portés sur le plan éducatif, mais aussi sur le plan financier, avec une importante participation du service (30 % du coût total). Cette augmentation des séjours est à observer également, selon nous, au regard de la diminution de demandes de placements. Nous considérons en effet que notre tendance actuelle est de privilégier le maintien de l'enfant, quand cela est possible, au domicile de ses parents, à la condition néanmoins d'ouvrir des espaces de séparations et de distanciations nécessaires dans les situations où la question du placement se pose de façon récurrente. Cette orientation nous apparaît parfois davantage comme une mesure d'adaptation aux difficultés décrites par les professionnels de l'ASE qu'une réponse adaptée aux besoins des enfants. En effet, les professionnels nous alertent depuis plusieurs années sur les difficultés qu'ils ont à trouver des lieux adaptés à la problématique des enfants et connaissent également des vacances de postes qui ne leur permettent pas toujours de réaliser le travail de suivi de placement essentiel à cette mesure de protection. Nous considérons cependant que cette orientation de travail est absolument pertinente dans nombre de situations, permettant de soutenir la relation parents/enfant(s) et d'amorçoir la situation de danger. L'orientation est à soutenir pour 2019.

De la même façon, nous continuons de mettre en œuvre des placements directs qui restent, selon nous, un levier très important pour travailler la relation parents/enfant(s) lorsque ces derniers ont pu accepter, comprendre, qu'une séparation et une prise en charge autre que celle de la famille, partagée avec d'autres adultes, peuvent leur permettre de reconsidérer leurs liens, leur histoire, leurs difficultés à être parents etc. Nous pensons que cette modalité de travail en AEMO, méconnue par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, mériterait d'être repositionnée de façon positive tant elle garantit par ailleurs une continuité de parcours pour l'enfant, si difficile à maintenir dans nos nombreux dispositifs.

L'antenne de l'**AEMO intensive**, créée en octobre 2016, a également fait son bilan annuel en se dotant de l'intervention de stagiaires psychosociologues, dans l'objectif de travailler sur les caractéristiques/spécificités du public accueilli. Nous repérons d'emblée que l'efficacité du dispositif est d'autant plus importante que l'adolescent est pris en charge précocement.

L'équipe psycho-éducative, parce qu'elle dispose de moyens importants en termes de temps éducatif, d'outils d'accompagnement (hébergement exceptionnel et/ou périodique, ateliers scolaires, sportifs, culturels collectifs et/ou individuels...), a la possibilité d'accueillir ce qu'un adolescent rejoue de son histoire problématique. Elle interroge les mouvements qui se répètent et qui mettent en danger le jeune afin de tenter d'aider ce dernier et sa famille à identifier et à résoudre les questions à l'œuvre dans les manifestations symptomatiques de l'adolescent.

L'évaluation du dispositif d'AEMO intensive devra permettre, à terme, de faire mieux connaître encore les indications auxquelles ce dispositif est le plus pertinent. Etendre ce dispositif d'AEMO intensive en direction des plus jeunes nous semblerait une perspective intéressante sur le département.

Equipe de Direction : Nathalie Bouillet, Directrice; Catherine Bailly, Directrice Adjointe; Adeline Abidos, Céline Amégah, Julie Derancourt, cheffes de service

SOMMAIRE

2018 EN SYNTHÈSE	2
CADRE D'INTERVENTION.....	10
L'Association	11
Présentation synthétique du service	12
BESOIN DU PUBLIC ET ACTIVITÉ	13
Chiffres clefs : besoins et activité	14
Analyse de l'activité réalisée	16
LES PROJETS RÉALISÉS ET LA VIE DE L'INSTITUTION	20
Les projets collectifs	21
Les activités individualisées	21
La vie de l'institution cf. réunion dir.....	23
LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES.....	24
L'équipe et les intervenants cf Firmine	25
Analyse financière cf Firmine	28
L'AMÉLIORATION CONTINUE.....	31
Le plan d'amélioration (cf. <i>Evaluation interne ?</i>)	32
Les principaux axes d'améliorations	32

Etat des lieux des actions et des mises en œuvre	32
LES PERSPECTIVES	34
Projets et perspectives cf équipe de direction mercredi 3 avril	35

CADRE D'INTERVENTION

L'Association

L'AVVEJ, créée en 1952, est une association reconnue d'utilité publique.

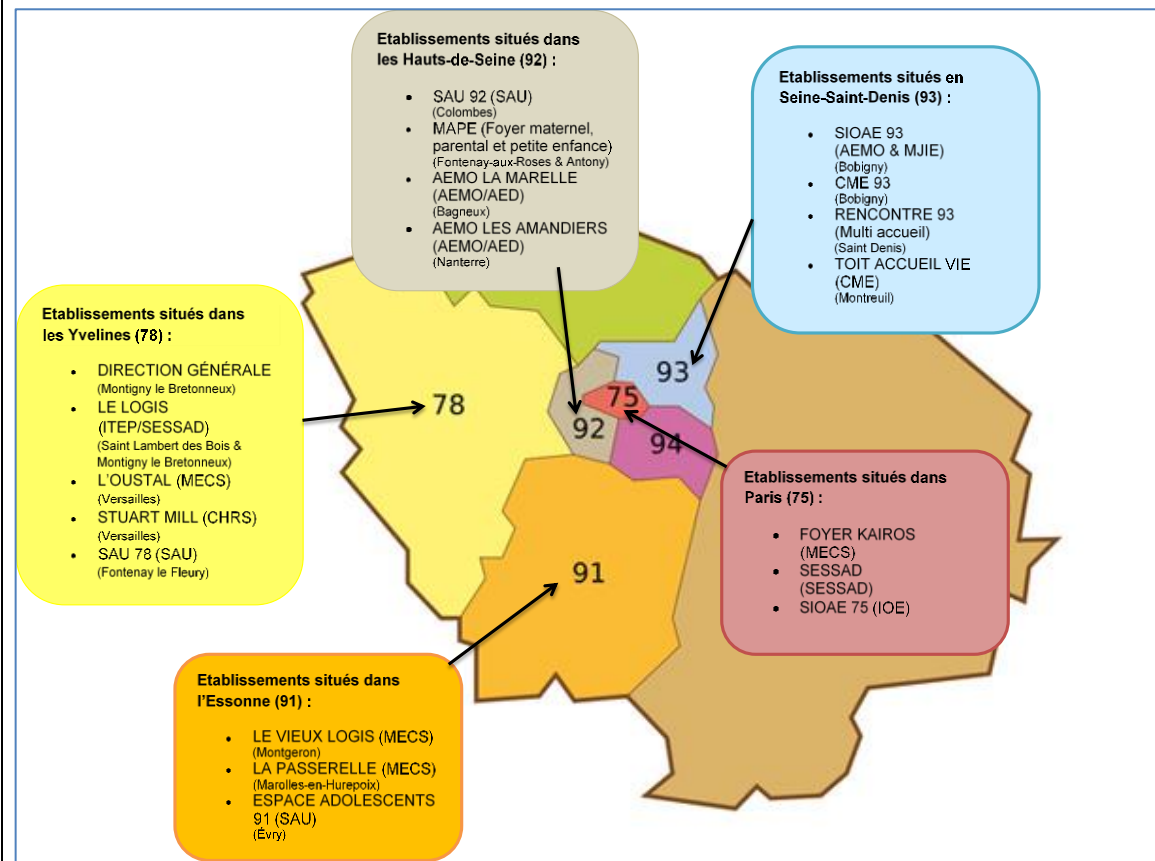
Elle est implantée dans **5 départements Franciliens** avec **130 membres associés, 18 établissements, 750 salariés**, qui accompagnent **4000 enfants et adultes** par an.

Le projet associatif est construit autour de **4 options fondamentales** qui inspirent les projets de chaque établissement :

- **Le pari d'un avenir pour tous**
- **L'engagement aux côtés des personnes accueillies**
- **Le développement d'une solidarité humaine et institutionnelle**
- **Une exigence au service des personnes accueillies**

L'AVVEJ anime et développe des actions à destination des enfants, adolescents et adultes à travers :

- **La prévention et le soin dès la petite enfance**
- **L'accueil et la protection, des enfants des adolescents et des adultes**
- **Le soutien aux parents et à la famille**
- **L'éveil aux savoirs et l'accompagnement vers l'insertion**
- **Le développement de la vie sociale et de la citoyenneté**



Présentation synthétique du service

Présentation synthétique du service

Nous accompagnons des filles et garçons de 0 à 18 ans et jeunes majeurs (18-21 ans).

Nous exerçons des Mesures Judiciaires d'Investigation Educatives (**M.J.I.E**) pour 310 jeunes par an (155 mineurs en file active) et des mesures d'Assistance Educative en Milieu Ouvert (**A.E.M.O.**), ordinaires et intensives ou des mesures d'Aide Educative à Domicile (**A.E.D.**), ordinaires et intensives, pour 394 à 400 jeunes.

Le Service comprend cinq types de prises en charge :

- La **M.J.I.E** (Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative) : d'une durée de 6 mois maximum. Elle est ordonnée par un Juge des Enfants et doit éclairer le Magistrat sur une situation difficile et permettre, éventuellement, d'entreprendre une action éducative.
- L'**A.E.M.O.** (Action Éducative en Milieu Ouvert) consiste en une aide de longue durée (de 1 à 2 ans environ). Elle est ordonnée par le Juge des enfants.
- L'**A.E.D.** (Aide Éducative à Domicile) est un accompagnement éducatif dans le cadre d'une mesure contractuelle administrative avec l'Inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance du département.
- L'**A.E.M.O. intensive** est une mission identique à celle de l'A.E.M.O. avec des moyens éducatifs supplémentaires tels que le temps éducatif plus soutenu pour chaque jeune, la permanence éducative, l'astreinte, l'hébergement exceptionnel ou périodique.

· L'**A.E.D. intensive** est une mission identique à celle de l'A.E.D. avec des moyens éducatifs supplémentaires tels que le temps éducatif plus soutenu pour chaque jeune, la permanence éducative, l'astreinte, l'hébergement exceptionnel ou périodique.

On peut distinguer plusieurs modalités d'intervention :

- Des entretiens individuels et/ou familiaux au service.
- Des sorties éducatives.
- Des actions collectives.
- Des contacts avec les différents partenaires.
- Des visites et entretiens à domicile.
- Des accompagnements divers.

Tous ces modes d'approche amènent les différents membres des équipes à se retrouver dans des réunions pluri professionnelles pour évaluer leurs interventions : réunions de présentation, bilans, supervisions, ou pour faire le point de leurs actions : synthèses ou rencontres avec les partenaires, réunions avec des Juges des Enfants, etc.

BESOIN DU PUBLIC ET ACTIVITE

Chiffres clefs : besoins et activité

879 personnes accueillies (502 AEMO/AED, 67 AEMO I, 310 MJIE)

- Tranche d'âge majoritaire des enfants (au 31 décembre) :
 - **A.E.M.O/AED** : 10-12 ans et 16-18 ans
 - **AEMO Intensive** : 16-18 ans
 - **M.J.I.E.** : 6-11 ans
- Répartition par genre :
 - **A.E.M.O. intensive et A.E.M.O** : 58 % de garçons et 42% de filles
 - **MJIE** : 58 % de garçons, 48 % de filles.
- **Principal motif de l'orientation vers le service par le magistrat :**
Pas de statistiques à ce jour, mais certaines problématiques apparaissent plus largement (violences/conflits parentaux, carences et négligences liées aux troubles psychiques/handicap, violences physiques sur enfants et carences éducatives)
- **Principales difficultés repérées pour les enfants : difficultés d'apprentissage et de comportements (violences, inhibition ...)**
- **Principales difficultés repérées pour les familles : isolement, parcours traumatiques, difficultés psychiques, affectives, éducatives transgénérationnelles,...**

- Taux d'activité :
 - **104 % en AEMO/AED**
 - **104 % en AEMO I**
 - **100 % en MJIE**
- Nombre d'enfants accompagnés dans l'année (flux) : 879 (502 AEMO/AED, 67 AEMO I, 310 MJIE)
- Durée accompagnement (sortants) **AEMO/AED**
 - Durée moyenne de l'accompagnement :
 - 30% des mesures durent entre un et deux ans
 - 22% des mesures durent entre 2 et 3 ans
 - 29% de mesures supérieures à 3 ans
- Durée accompagnement (sortants) **AEMO intensive**
 - 80 % des sortants 1 à 2 ans
- Mesures en attentes (flux) : 225 enfants en AEMO (18 à 24 mois d'attente), 18 en AEMO Intensive (12 mois d'attente), 100 en MJIE (3 mois d'attente)

Sur 150 enfants sortis, 90 sont maintenus au domicile de leurs parents sans mesure de protection de l'enfance (pas d'autres données à jour)

- Pour l'A.E.M.O. :
 - 7 % d'enfants orientés vers un lieu de placement dont :
 - 70 % d'enfants dont le placement est préparé
 - 30 % d'enfants dont le placement est réalisé en urgence
- Pour l'A.E.M.O. intensive :
 - 9 % d'enfants orientés vers un lieu de placement ce qui correspond à 6 jeunes sur un effectif total de 67, dont un seul en urgence.

Analyse de l'activité réalisée

Regard sur la dynamique de l'activité réalisée

- Evolution du taux d'activité AEMO/AED

Année	Taux d'activité
2018	104 %
2017	103,85 %
2016	98,4 %

Nos listes d'attente augmentant d'année en année, l'activité réalisée ne dépend pas des besoins repérés sur le département mais davantage du taux d'occupation des postes éducatifs. Nous avons chaque année des postes éducatifs qui restent vacants entre un et plusieurs mois, par manque de candidats diplômés postulants. Or, nous constatons une suractivité qui s'explique par le fait que les enfants pris en charge par les éducateurs qui quittent le service restent dans nos effectifs et sont pris en charge par l'équipe restante. Cette conséquence dégrade l'ensemble des prises en charge qui en pâtit gravement. 164 enfants cette année ont dû être pris en charge par 4 éducateurs pendant 6 mois, 3 postes étant restés vacants pendant cette période.

La tendance s'aggravant quant à la vacance des postes, nous réfléchissons aux stratégies qui nous permettraient de ne pas continuer à dégrader la prise en charge des enfants dont nous nous occupons. Notons que la deuxième

conséquence importante de ce constat est l'épuisement des travailleurs sociaux qui restent en poste et qui constatent, inquiets, l'impossibilité de mener à bien leurs missions et la dégradation de leurs conditions de travail.

- Evolution du taux d'activité AEMO Intensive

Année	Taux d'activité
2018	104 %
2017	107 %

Les 44 places dévolues à l'AEMO Intensive sont occupées toute l'année sans difficulté, du fait de listes d'attente toujours plus importantes sur le département. Nous veillons néanmoins, comme indiqué dans la synthèse, à ne pas prendre en charge davantage d'adolescents et leur famille afin de garantir l'efficacité du dispositif qui repose essentiellement sur le temps psycho-éducatif et les moyens supplémentaires dont il dispose.

- Evolution du taux d'activité MJIE

Année	Taux d'activité
2018	100 %
2017	92,6 %
2016	94 %

Cette année, nous avons réalisé le Contrat d'Objectifs et de Moyens qui nous est demandé par la PJJ, malgré une vacance de poste de plusieurs mois. Cette réalisation a été coûteuse sur le plan RH et financier.

- 1121 heures supplémentaires ont été financées, générant un déficit financier sur le groupe des salaires.
- Le nombre d'heures légales supplémentaires par salarié a largement été dépassé pour certains travailleurs sociaux, augmentant les risques psycho-sociaux liés à l'activité.
- Ce dépassement met l'institution en défaut vis-à-vis du droit du travail et augmente le risque prud'homal.

Par ailleurs, et afin de mieux contenir la désorganisation générée par le surcroît de travail (démarrages et fins tardives des mesures, remise tardive des rapports), nous soutenons l'équipe pour qu'elle cesse l'investigation à échéance fixée préalablement, quand bien même il resterait de multiples champs à investiguer. Ce resserrage frustrant est la condition pour tenir les échéances et l'activité demandées. De plus, une action de formation collective est menée depuis plusieurs séances concernant les écrits professionnels afin

d'établir une trame qui répondrait de façon plus synthétique aux attendus des magistrats.

Profil des accueils

Tranche d'âge [mineur]	2018		
	Aemo/aed %	Aemo I	Mjie %
0 - 3 ans	7,6		15
4 - 6 ans	12,3		22
7 - 9 ans	17,5		
10 - 12 ans	21,9	11,1	30
13 - 15 ans	18,5	44,4	21
16 - 18 ans	19,6	44,4	12
19 - 21 ans	2,6		

Caractérisation des besoins du public à l'accueil

Si nous n'avons pas de statistiques précises sur le profil et les besoins du public accueilli, nous repérons tout de même certaines problématiques récurrentes dans les mesures qui nous sont attribuées.

La problématique des conflits et violences conjugales reste un contexte de danger dans lequel nous intervenons très souvent, l'enfant se retrouvant exposé, tiraillé, instrumentalisé. Dans certains cas liés à des problématiques de maladie mentale non identifiée et

soignée, nous sommes face à des situations d'aliénation parentale. La mesure judiciaire vient incarner un tiers séparateur et cherche à recentrer les parents sur les effets délétères de leur fonctionnement sur le développement psychique, affectif et intellectuel de leur enfant.

Le service est également souvent confronté, dans ses différentes interventions, à la question de la pathologie et des troubles psychologiques voire psychiatriques, chez l'enfant ou chez l'un de ses proches. Le danger peut être directement en lien avec cette problématique, et vient de fait, modifier les pratiques des intervenants. Les psychologues sont alors davantage sollicités pour des interventions directes, et le lien partenarial est primordial. Sur ce dernier point, encore une fois, la situation nationale apparaît détériorée, ce qui se ressent sur le terrain, comme par exemple quand des adolescents ne peuvent être hospitalisés, faute de places, quand des enfants ne sont pas scolarisés car aucune structure ne correspond à leur profil, quand les listes d'attente en CMP sont de plus d'un an...

En **AEMO Intensive**, l'année 2018 est également marquée par une très nette augmentation de situations de décrochage scolaire. Ainsi le processus de désengagement scolaire est à l'œuvre auprès de la moitié des jeunes, et presque 1/3 des jeunes ont décroché complètement du système scolaire durant l'année.

Souvent en lien avec cette situation, de nombreux jeunes ont tendance à s'isoler, n'ayant plus aucun désir pour eux-mêmes. Ces problématiques de déscolarisation, puis petit à

petit de désocialisation, sont récurrentes et nécessitent de persévérer dans la relation éducative. Les risques de cet isolement, à terme, sont en effet réels, et peuvent accentuer les éléments de danger déjà existants pour les jeunes concernés : perte de confiance en soi, dépression, conduites addictives, dépendances aux jeux vidéo ...

Evolution et réponses aux besoins des personnes accueillies

Il ressort de manière générale que les problématiques familiales concernées par les mesures **d'AEMO, AEMO I, AED, MJIE**, sont très souvent particulièrement dégradées, du fait des délais d'attente, mais aussi du contexte général sur le département du 93.

Ainsi nos interventions s'adaptent, et sont amenées à développer des modes d'intervention variées afin de répondre aux problématiques diverses que nous rencontrons :

- Le service a dû développer son réseau et accentuer ses liens partenariaux avec la psychiatrie et l'éducation nationale ;
- Diverses formations ont dû être financées dans le domaine juridique afin de mieux connaître les évolutions en termes d'autorité parentale, au regard de l'intervention judiciaire ;
- Les psychologues interviennent de plus en plus dans les situations, tout comme ils sont amenés à écrire de plus en plus de rapports/notes ;
- Les problématiques familiales nécessitent souvent la mise en place de binômes éducatifs ;
- Le SIOAE tend à développer les actions collectives, mais aussi la transversalité entre les différentes antennes.

- Les accueils séquentiels sont repérés et utilisés au sein du service, en tant que véritables outils dans le travail éducatif et la protection du mineur en danger. Ce travail de distanciation, par le biais de séjours ou de week-ends, a des effets directs et repérables, c'est pourquoi le SIOAE 93 défend ce type de projets.
- Les aides financières sont fréquentes, parfois pour la mise en œuvre de projets éducatifs (tels que des séjours, l'intervention d'une TISF, la prise en charge du centre de loisir...), mais aussi de plus en plus souvent pour des raisons plus vitales, telles que des prises en charge à l'hôtel (engorgement du 115, situation d'expulsion) ou des dépannages de produits de premières nécessités. Certaines aides financières sont accordées par l'ASE, d'autres sont prises en charge sur le budget du service.

LES PROJETS REALISES ET LA VIE DE L'INSTITUTION

Les projets collectifs

Le SIOAE 93 a développé deux projets transversaux : l'atelier photographie et l'atelier prévention.

Chaque antenne a par ailleurs mis en place des projets collectifs selon sa spécificité.

Ainsi, pour l'AEMOI, les séjours, en proposant des temps de rupture et de nuitées à l'extérieur, ont été particulièrement investis cette année.

5 séjours ont pu avoir lieu, mobilisant 22 jeunes : un séjour aux sports d'hiver (6 jeunes), 2 séjours à vélo (5 jeunes), un séjour camping dans la forêt de Fontainebleau (7 jeunes), et un séjour à Reims (4 jeunes).

Zoom sur le séjour à Fontainebleau : L'idée était d'initier les jeunes à une forme de départ en vacances, le camping, qui rapproche de la nature et des hommes, et permet de partir à moindre coût. A seulement 1h15 du service, le dépaysement était total. Ce pari de leur faire découvrir les joies du camping répondait donc à plusieurs objectifs : se dépayser sans aller loin, découvrir un mode de départ en vacances accessible financièrement, partager des temps collectifs facilités par cet environnement extérieur (repas au milieu des arbres, tâches collectives dans un cadre inédit, vivre ensemble et avec les autres résidents du camping) et

tenter de les sensibiliser à la préservation de l'environnement.

Les activités individualisées

Le poste d'éducatrice sportive et scolaire, crée en 2017, a permis, en contournant la relation éducative traditionnelle, de diversifier les modes d'accompagnement individuel afin de pouvoir aborder autrement les thématiques liées à l'histoire singulière et aux problématiques individuelles de chacun des jeunes, notamment autour de deux notions phares : le « faire avec » et la « valorisation de soi ».

C'est ainsi que 11 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement sur le plan scolaire (bi-mensuel à bi-hebdomadaire), répartis comme suit :

- Pour 3 d'entre eux, il s'agissait d'empêcher un décrochage qui était en train de se dessiner et de les réconcilier avec la scolarité,
- Pour 3 autres, la demande de soutien a émané d'eux, en lien avec des objectifs scolaires précis (brevet et niveau requis pour une orientation),
- Pour 3 autres, il s'agissait de leur permettre d'acquérir des niveaux d'organisation, d'autonomie et de confiance suffisants pour être activement élèves,
- Et enfin, pour 2 autres, il s'agissait d'évaluation, de préparation ou de remobilisation en lien avec des changements d'orientation.

Puis, sur le plan des activités physiques et du corps, 7 jeunes ont été accompagnés individuellement (6 dans une salle de sport partenaire du service, et 1 à travers l'activité du basket-ball). Pour 5 de ces jeunes, tous déscolarisés, ces temps de rencontres ont permis de rythmer leur quotidien, et de leur redonner envie de sortir, d'apprendre, de penser à soi et de se former. Pour les 2 autres, la demande était précisément de perdre du poids et un suivi médical a pu voir le jour dans l'un des deux cas.

La vie de l'institution cf. réunion dir

Participation des personnes
accueillies

Les temps forts de la vie de
l'établissement

L'ouverture de l'institution sur
l'extérieur

LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES

L'équipe et les intervenants cf Firmine

Composition de l'équipe

AEMO :

- 14 ETP Postes Educatifs
- 2,25 ETP Psychologues
- 2 ETP Chefs de service
- 0,5 ETP Directeur
- 2 ETP Secrétaires
- ? ETP Agent d'Entretien
- ETP Agent Technique ?

MJIE

- 8 ETP Postes Educatifs
- 2 ETP Psychologues
- 0,90 Chef de service
- 0,5 ETP Directeur
- 1 ETP Secrétaire
- ? ETP Agent d'Entretien

AEMO Intensive

- 6,5 ETP Postes Educatifs
- 1 ETP Psychologue
- 1 ETP Chef de service
- 1 ETP Secrétaire
- ? ETP Agent d'Entretien

ECONOMAT

- 1 ETP Comptable
- 1 ETP Aide-comptable

INDICATEURS RH (AEMO)

- Nombre de recrutements en CDI dans l'année : 1
- Nombre de départs de personnes en CDI dans l'année : 4
- Nombre de remplacements CDD réalisé en 2018 non budgété : 7
- Dépenses nettes de formation en 2018 : 6522,92 €

INDICATEURS RH (AEMO Intensive)

- Nombre de recrutements en CDI dans l'année : 0
- Nombre de départs de personnes en CDI dans l'année : 0
- Nombre de remplacements CDD réalisé en 2018 non budgétés : 2
- Dépenses nettes de formation en 2018 : 0

Deux formations collectives ont été mises en place au SIOAE 93 cette année.

L'une, adressée aux équipes d'AEMO et d'AEMO Intensive, est animée par **Sophie Machinal**, magistrate, ancienne juge des enfants, formatrice et consultante en droit de l'enfance et de la famille. Cette formation permet une actualisation des informations juridiques qui touche le secteur de la protection de l'enfance. Ont été abordés cette année :

- Le droit commun de l'autorité parentale
- Les pouvoirs des parents relatifs à l'enfant
- L'autorité parentale à l'épreuve de l'intervention judiciaire
- Les atteintes à l'autorité parentale résultant de l'intervention du juge des enfants

L'autre, adressée à l'équipe de MJIE, est animée par Ophélie Théodon, éducatrice spécialisée de formation et docteur en sciences de l'éducation et en psychologie clinique. Cette formation permet de revisiter les écrits professionnels au regard de la réforme de la protection de l'enfance. Elle vise à soutenir les professionnels dans la rédaction de rapports synthétiques, au plus près des attentes des magistrats en matière d'investigation (évaluation du danger et de la capacité de mobilisation parentale).



Analyse financière cf Firmine

Budget et source de financement

Le financement des mesures d'AEMO/AED et AEMO Intensives provient exclusivement du conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

En AEMO/AED :

Groupe I : le montant des dépenses s'élève à ???? pour un budget exécutoire de ????€.

Plusieurs lignes budgétaires n'ont pas été utilisées en intégralité, notamment celle qui correspond aux sorties et repas à l'extérieur.

Groupe II : le montant des dépenses s'élève à ????€ pour un budget exécutoire de ????€. Cet écart s'explique par le montant de la variation de congés payés très important car la méthode de présentation est différente.

Abstraction faite de cela, les salaires et les charges sont maîtrisés et correspondent au budget exécutoire.

Groupe III : le montant des dépenses s'élève à xxxxx € pour un budget exécutoire de xxxx€. Cet écart s'explique principalement par des provisions d'exploitation qui ont été plus nombreuses que celles budgétées (CITS principalement)

En AEMO Intensive :

En MJIE :

Le financement des mesures judiciaires d'investigation provient de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Regard sur le résultat financier

En AEMO/AED

Au total, nous obtenons un résultat comptable très légèrement déficitaire (647 €) mais qui présente un résultat à affecter excédentaire de 23 820 € après le retraitement de certaines écritures.

En AEMO Intensive

En MJIE

Evolution des groupes

Point sur les investissements

En AEMO/AED

En AEMO Intensive

En MJIE



|

L'AMELIORATION CONTINUE

Le plan d'amélioration (*cf. Evaluation interne ?*)

Éléments constitutifs du plan

[Rappel des évaluations, audit, contrôle, certification...]

La méthodologie associative

Les principaux axes d'améliorations

Etat des lieux des actions et des mises en œuvre



|

LES PERSPECTIVES

Projets et perspectives